

DECISION PORTANT DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL DE LA VIE
UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE - Modification

Réf : DGS/FH/06/2021/ext_CVU

Le Président de l'université de Lorraine

- VU le code de l'éducation, notamment les articles D719-47-1 et D719-47-3 ;
- VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine, notamment l'article 11-I ;
- VU le règlement intérieur de l'université de Lorraine en date du 17 décembre 2019, notamment l'article 7.1 du titre I ;
- VU le procès-verbal de proclamation de résultats de l'élection du président de l'université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- VU la décision du président de l'université de Lorraine du 13 juin 2017 portant désignation des personnalités extérieures du conseil de la vie universitaire de l'université de lorraine ;
- VU la décision du président de l'université de Lorraine du 16 janvier 2018 modifiant la désignation des personnalités extérieures du conseil de la vie universitaire de l'université de lorraine ;
- VU la décision du président de l'université de Lorraine du 28 janvier 2020 modifiant la désignation des personnalités extérieures du conseil de la vie universitaire de l'université de lorraine ;

CONSIDERANT la démission de Mme Virginie MORALES LA MURA en tant que personnalité extérieure du conseil de la vie universitaire choisie à titre personnel en date du 10 mai 2021 ;

CONSIDERANT l'obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes au sein des personnalités extérieures de ce conseil ;

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du conseil de la vie universitaire du 21 juin 2021, formulé à l'unanimité, en vue de la nomination d'un organisme comme personnalité extérieure ;

DECIDE

Article unique :

L'article 1 de la décision du 13 juin 2017 est modifié comme suit :

« Sont désignées en qualité de personnalités extérieures du conseil de la vie universitaire, pour une durée de 5 ans :

Personnes physiques désignées à titre personnel :

- Mme Sandrine DELACOTE, actuellement Directrice de la Maison de l'Étudiant d'Épinal.

Collectivités territoriales, institutions, organismes :

- Région Grand Est ;
- Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) ;
- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) - Lorraine. »

Les mandats en cours se poursuivent normalement. Ils prennent fin dans les conditions de l'article 17 du décret du 22 septembre 2011 modifié.

Fait à Nancy, le 22 juin 2021,



Pierre MUTZENHARDT

Affichée le 22 juin 2021 dans le recueil des actes administratifs : <https://www.univ-lorraine.fr/raa/arretes-de-nomination/> ;

Transmise au recteur chancelier des universités, le 22 juin 2021.